

Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Projet du Réseau électrique métropolitain de transport collectif - REM

Août 2016

331

DB38.1

Projet de réseau électrique métropolitain de transport collectif

6211-14-009

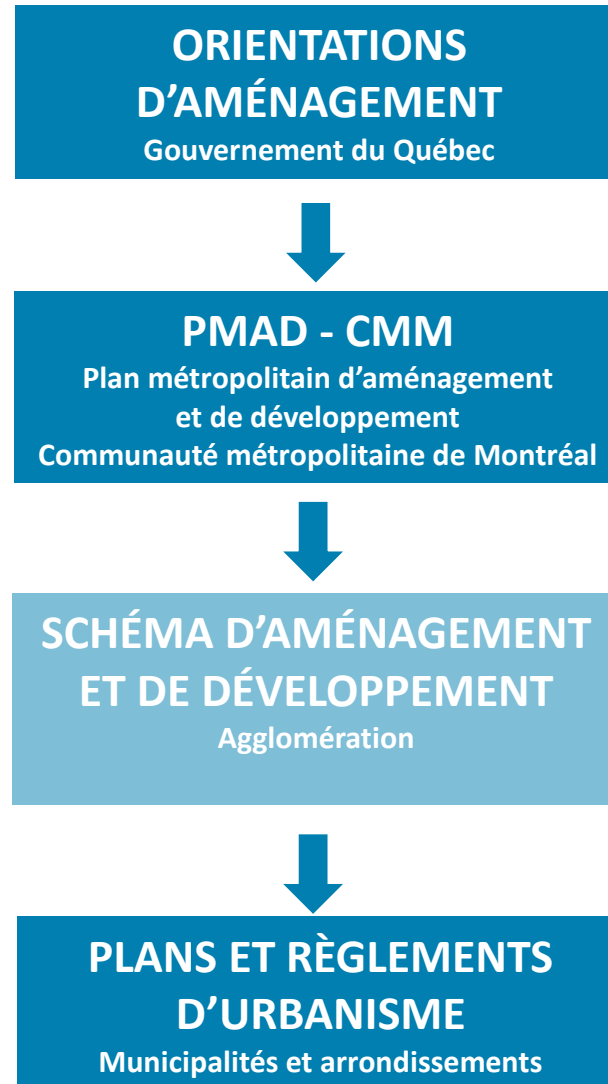
Montréal 



Le territoire de l'agglomération de Montréal



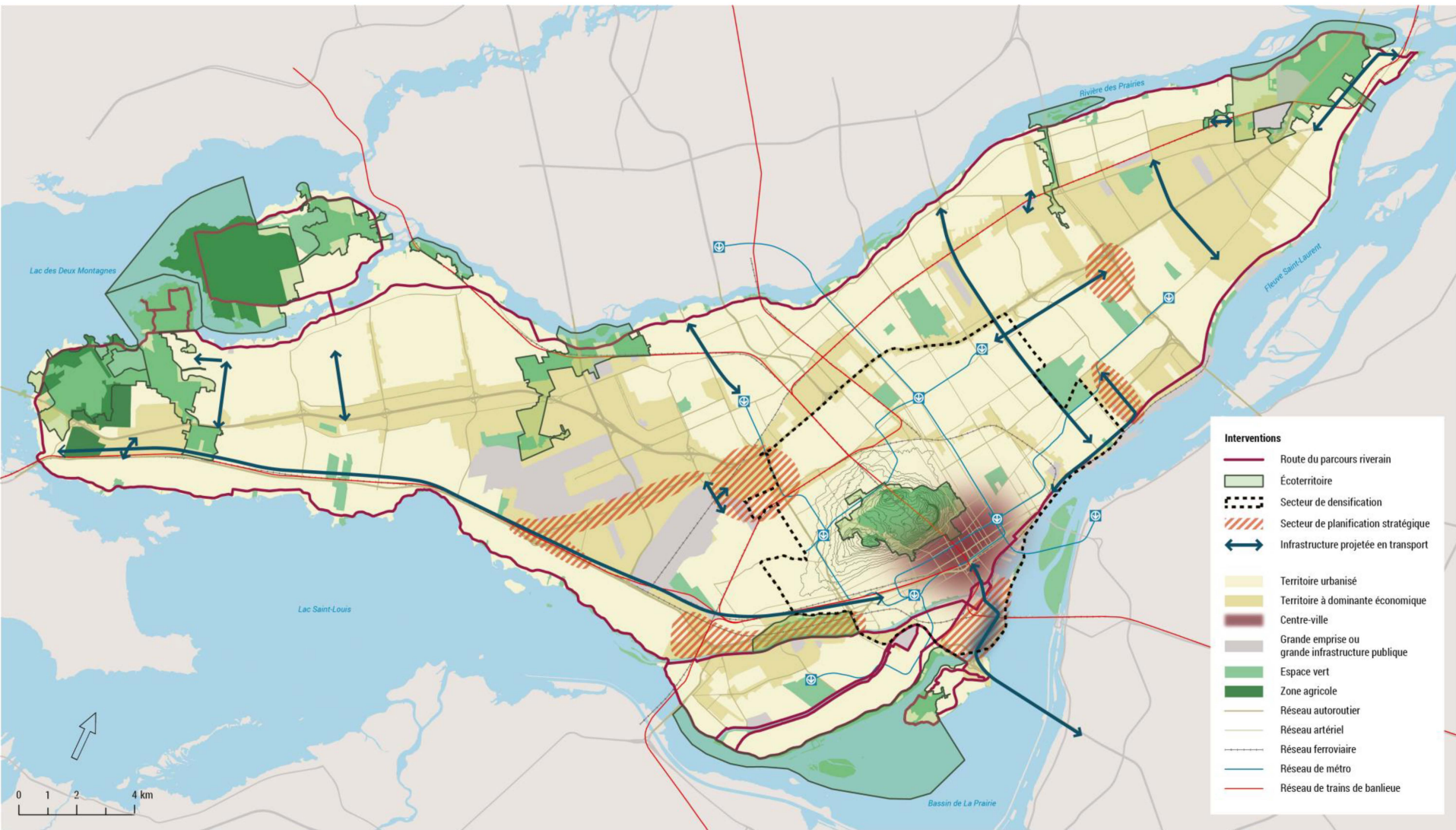
Le schéma dans son contexte



Le contenu du schéma

- **Les orientations d'aménagement**
 - Favoriser un cadre de vie de qualité
 - Soutenir le dynamisme de l'agglomération et du cœur de la métropole
 - Mettre en valeur les territoires d'intérêt
- **L'affectation du territoire et les densités d'occupation**
- **Le document complémentaire à portée réglementaire:**
patrimoine, milieux naturels, nuisances, sécurité

Le concept d'organisation spatiale



Les grandes orientations - Favoriser un cadre de vie de qualité

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA MOBILITÉ

ORIENTATION

Favoriser l'aménagement d'un cadre de vie qui respecte les spécificités des milieux

OBJECTIFS

- Favoriser des aménagements respectant les spécificités de la trame urbaine, du cadre bâti et des caractéristiques naturelles des différents milieux
- Favoriser une intensification et une diversification des activités urbaines aux abords des points d'accès au réseau de transport collectif, tout en assurant la complémentarité avec les autres modes (terminus d'autobus, support à vélo, aménagement pour le piéton)
- Favoriser la conception de quartiers qui incitent à un mode de vie physiquement actif par des déplacements à pied et à vélo et réduire la dépendance à l'automobile
- Favoriser une architecture innovante, performante sur le plan environnemental et intégrée à son milieu
- Intégrer les principes de l'accessibilité universelle dans la conception des projets d'aménagement du domaine public et d'architecture

Les grandes orientations - Soutenir le dynamisme de l'agglomération et du centre de la métropole

L'ACCESSIBILITÉ DES PÔLES D'ACTIVITÉ

ORIENTATION

Améliorer l'accessibilité de l'agglomération en fonction des enjeux des différents secteurs

OBJECTIFS

- Accroître et améliorer l'offre en transports collectif et actif ainsi que la complémentarité de ces modes de transport afin que 55 % des déplacements des résidents de l'agglomération, en pointe du matin, s'effectuent en transports collectif et actif d'ici 2021
- Favoriser un accès plus grand, par tous les modes de transport, aux secteurs enclavés ou mal desservis
- Contribuer à la réalisation des projets de transports collectif et routier qui sont prévus et assurer leur intégration harmonieuse au tissu urbain
- Maintenir et entretenir le réseau routier et maîtriser la congestion

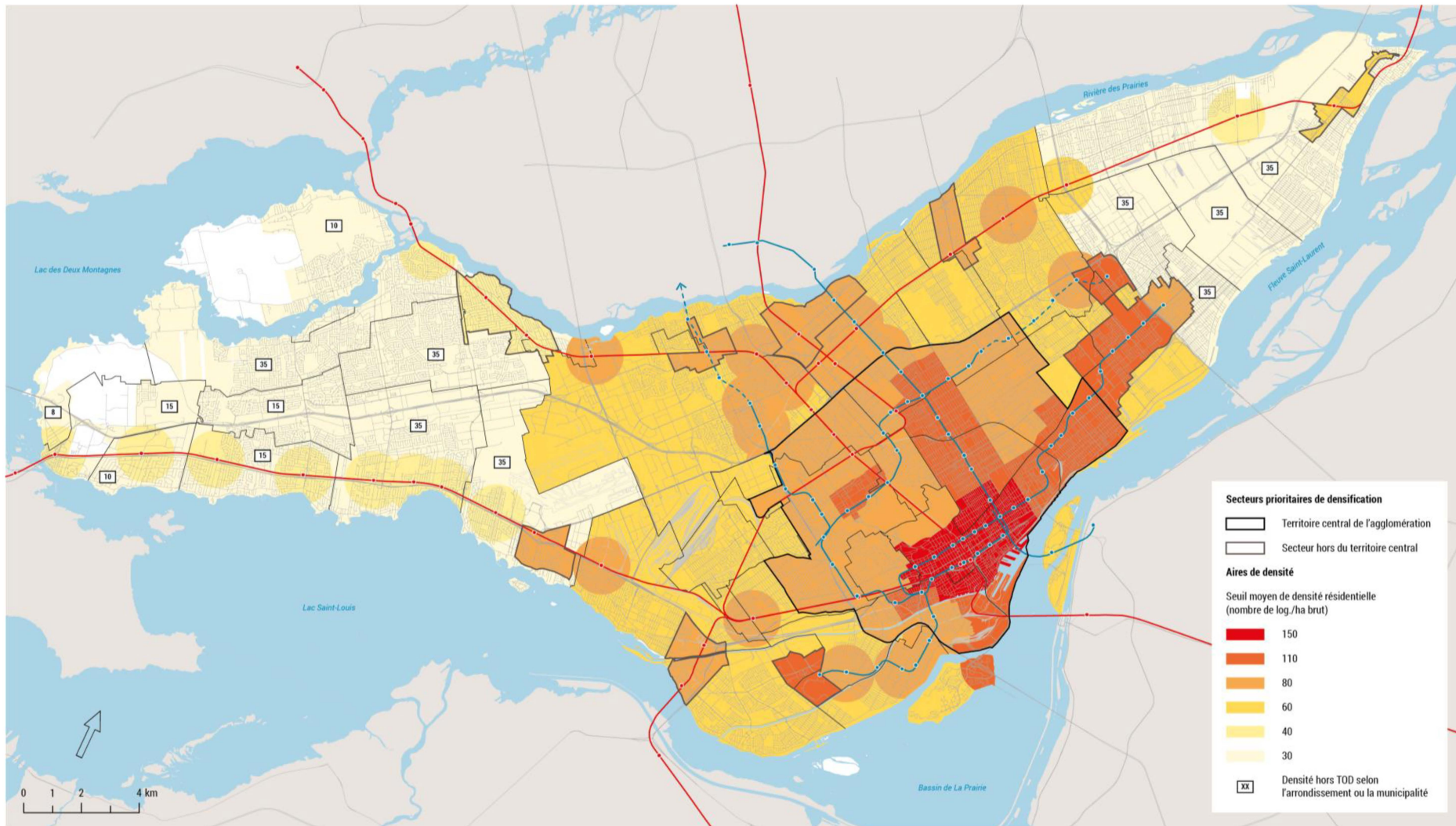
Les grands projets d'infrastructure en transport collectif



E Bonification de l'offre de transport collectif dans le corridor du pont Champlain vers le centre-ville

F Implantation de nouveaux systèmes de train (SLR ou tram-train) entre le centre-ville et l'ouest de l'île

La modulation de la densité résidentielle



La planification des secteurs de densification

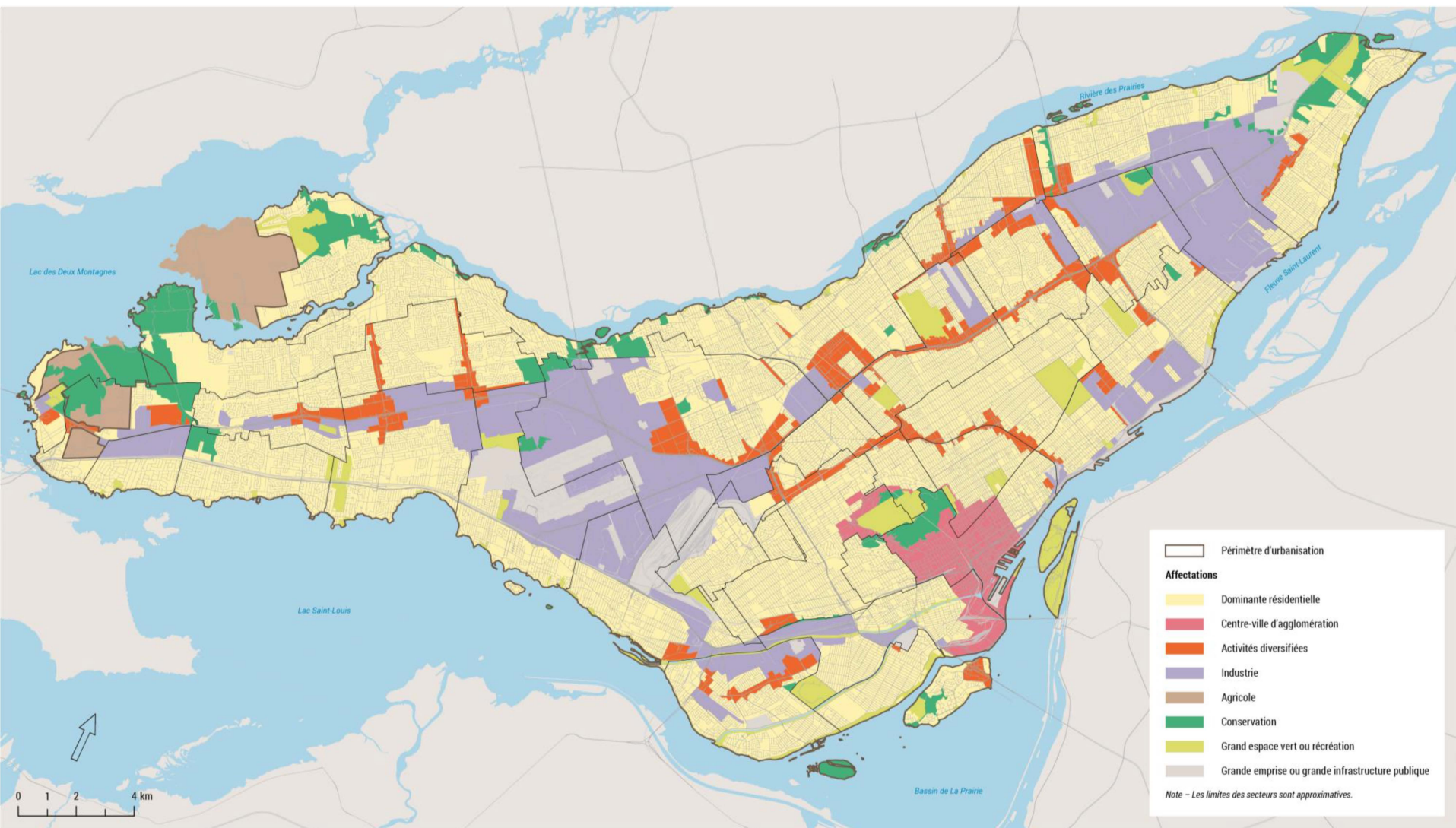
LA PLANIFICATION DES SECTEURS DE DENSIFICATION

Afin de lier davantage l'aménagement du territoire et le réseau de transport collectif, une démarche de planification sera effectuée pour un emplacement compris dans un des secteurs prioritaires de densification ou dans une des aires TOD, tels qu'ils sont indiqués à la carte 32 – Modulation de la densité résidentielle. L'exercice de planification s'appuiera sur tous les éléments suivants, selon le contexte particulier du secteur:

- « • Les interfaces des points d'accès au transport en commun
- La densité des usages adaptée au milieu
- La mixité des fonctions
- Le soutien d'une mixité sociale
- Le réseau de rues et l'accessibilité
- La gestion de l'offre en stationnement
- Le design urbain, la sécurité, la qualité des aménagements et l'identité du lieu
- L'implantation du bâti et architecture diversifiée
- L'aménagement durable et l'environnement⁸⁵. »

Ces exercices de planification doivent se traduire à l'intérieur d'un plan d'urbanisme, d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) ou de tout autre document.

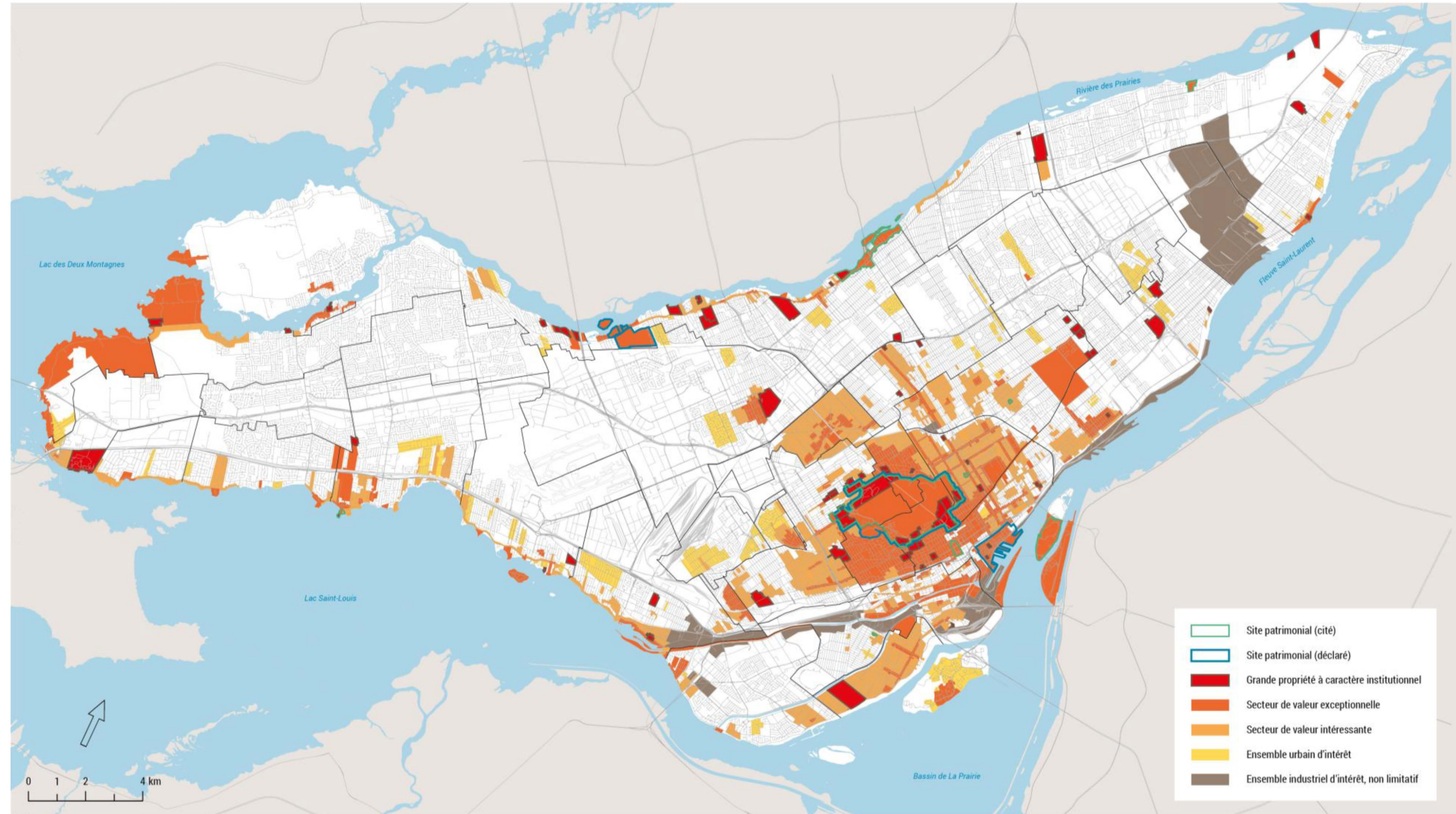
Les grandes affectations du territoire



Le contenu du document complémentaire

- **L'aménagement du territoire et la mobilité durable**
(stationnement auto, vélo)
- **L'adaptation aux changements climatiques**
(verdissement, abattage et plantation d'arbres)
- **Le patrimoine**
(mont Royal, grandes propriétés à caractère institutionnel, secteurs de valeur patrimoniale, lieux de culte, patrimoine archéologique)
- **Les territoires d'intérêt écologique**
(écoterritoires, mosaïques de milieux naturels)
- **Le paysage**
(vues, parcours riverain)
- **La zone agricole et ses activités**
(distances séparatrices)
- **Les contraintes et les nuisances**
(forte pente, rives, plaines inondables, bruit, voisinage de certains usages et territoires)

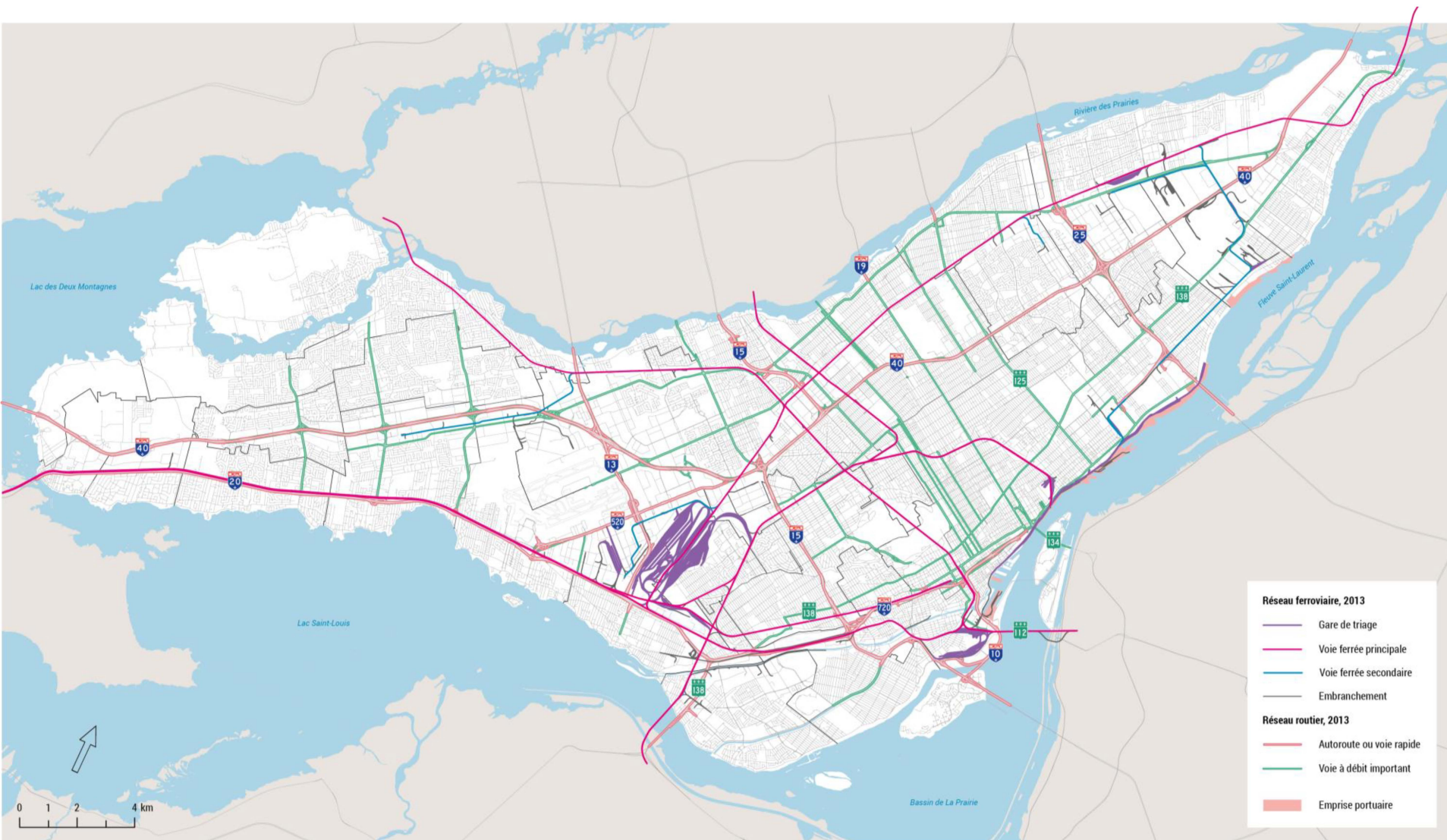
Le patrimoine



Les territoires d'intérêt écologique



Les réseaux ferroviaires et routiers à fort débit



Pour consulter la version complète du projet de schéma :
ville.montreal.qc.ca/schema



Montréal 